

NON à l'amalgame entre pathologie psychiatrique, délinquance, insécurité

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance maintient les articles 18 à 24 portant sur les hospitalisations sans consentement.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, c'est inacceptable !



La CFDT Santé-Sociaux refuse la création d'un fichier national des hospitalisations d'office qui aura pour effet de mettre à l'index des malades et ira à l'encontre des campagnes menées depuis plusieurs années pour déstigmatiser les malades relevant de la psychiatrie.



La CFDT Santé-Sociaux refuse le renforcement du pouvoir des maires qui leur laisse des possibilités trop grandes au regard de leur proximité avec la décision et la pression qu'ils risquent de subir de la part de leurs administrés. Dans les cas d'hospitalisation d'office, nous défendons la primauté au pouvoir judiciaire, seul susceptible de priver de liberté. Dans les cas d'hospitalisation sous contrainte, nous privilégions le SOIN, après avis médical circonstancié.



La CFDT Santé-Sociaux refuse les dispositions visant à réglementer la délivrance ou le renouvellement d'autorisation d'acquisition d'armes qui n'ont pas leur place dans un texte à portée sanitaire.

**La CFDT Santé-Sociaux appelle les professionnels
à participer aux actions organisées le 13 février 2007**